



COMMUNIQUÉ

RÉMUNÉRATIONS / POUVOIR D'ACHAT / INFLATION

Une année et demie de rémunération indiciaire perdue en 15 ans pour les agents de l'Insee !

Nombreuses sont les études qui tentent d'**estimer les pertes de pouvoir d'achat** des agents de la fonction publique. Les différents versants (État, Hospitalière, Territoriale), les nombreuses administrations, les statuts distincts, les divers grades ainsi que les hypothèses retenues, conduisent à des résultats difficiles à comprendre et à comparer bien que tous aillent vers le même constat de pertes importantes.

Au moment où plusieurs centrales syndicales appellent **le 13 mai à une mobilisation massive des agents publics**, la CFE-CGC Insee propose une **estimation de la perte du pouvoir d'achat indiciaire** des agents fonctionnaires et enquêteurs de l'Insee **au cours des 15 dernières années**, à partir d'une **approche pragmatique et simple**. Le point d'indice, qui n'est pas indexé sur l'inflation, a été réévalué à plusieurs reprises mais insuffisamment pour compenser la perte de pouvoir d'achat du traitement indiciaire des fonctionnaires.

L'originalité de notre démarche tient à la **prise en compte des évolutions indiciaires, à partir des grilles** de différentes catégories d'agents et de leur grade. Il est souvent soutenu que l'avancement indiciaire pour de nombreux agents de la fonction publique compense les effets de la hausse des prix et justifie la non indexation du point d'indice à l'inflation. Même si le rôle de ce dispositif indiciaire n'est pas de compenser l'érosion par les prix mais de reconnaître une progression des compétences, en tenant compte de l'expérience et de l'expertise acquises, nous avons souhaité y voir plus clair.

Au total, nous estimons que les agents de l'Insee (de bureau et enquêteurs) ont perdu en moyenne **1,5 années de traitement indiciaire brut sur la période 2010-2025, du fait de la non indexation du point d'indice sur l'inflation**, en tenant compte de leur avancement mécanique dans les grilles indiciaires. Cette perte représente **9 % de leur traitement indiciaire brut**.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter **notre dossier complet** relatif à cette étude sur notre site à l'adresse : <https://cfecgcinsee.org/communications/nosdossiers/pouvoir-d-achat/>

Pour nous contacter

dg75-syndicat-national-cfe-cgc
@insee.fr

Vos représentants CFE-CGC

Titulaires

Jean-Philippe DE PLAZAOLA,
Sébastien CHÉRON

Suppléants

Catherine PORTAL,
Salvatore DI MARIA

**Des élus mobilisés
pour vous représenter
et vous accompagner !**